

Registre des délibérations - Délibération n° 24 : 12/06/2018

NOTE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET D'ÉTHIQUE DU PARC ET DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DE CAMARGUE SUR LE PROJET DE PARC EXPÉRIMENTAL D'ÉOLIEN FLOTTANT DE FARAMAN

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excuses

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillard

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres

► Autres personnes présentes

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	16	16

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	40

Vote (voix)		
Pour	Contre	Abstention
34	0	6

Date de convocation
15/03/2018
RC – 142/143

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com

Comité syndical du /2018_Délibération n° 24

« Note du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc et de la Réserve de Biosphère de Camargue sur le projet expérimental d'éolien flottant de Faraman »

99_DE-013-251302295-20180612-BEL_24_FOLI

Délibération n° 24 : 12/06/2018

NOTE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET D'ÉTHIQUE DU PARC ET DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DE CAMARGUE SUR LE PROJET DE PARC EXPÉRIMENTAL D'ÉOLIEN FLOTTANT DE FARAMAN

► Contexte

Le projet de parc éolien flottant pilote « Provence Grand Large » est porté par EDF Énergies Nouvelles (sa filiale « Parc éolien offshore de Provence grand large ») et par Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Il fait partie, avec trois autres projets, des lauréats de l'appel à projets « fermes pilotes éoliennes flottantes » lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie le 5 août 2015. Le projet vise la réalisation d'un parc éolien pilote composé de trois éoliennes flottantes de puissance de 8 MW au large de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône dans le département des Bouches-du-Rhône (13) sur la zone marine dite de Faraman.

Les principaux enjeux environnementaux du dossier relevés par l'Autorité environnementale portent sur :

- le bénéfice environnemental d'une production d'électricité dont les émissions de gaz à effet de serre sont limitées ;
- la préservation des milieux naturels et des espèces associées (habitats naturels terrestres et marins, avifaune, mammifères marins, espèces protégées terrestres) ;
- les effets sur le paysage par la modification des perceptions depuis la terre et la mer, les effets sur les sédiments et le benthos associé et sur la qualité des eaux marines.

S'y ajoute l'enjeu important qu'est la capacité de ce projet pilote à permettre d'évaluer et de maîtriser l'impact de cette technologie sur l'environnement marin, dans la perspective du développement à venir de parcs industriels notamment sur la façade méditerranéenne.

► Recommandations du conseil scientifique et d'éthique du Parc et de la Réserve de Biosphère de Camargue

Dans le cas particulier des projets éoliens offshore actuellement engagés en Méditerranée, dont précisément la justification est de servir de pilote pour des extensions futures, la nécessité d'exemplarité dans la prise en compte des enjeux environnementaux exige des efforts de recherche puissants et totalement nouveaux afin d'acquérir des savoirs actuellement inexistants, donc non détenus par les bureaux d'étude habituellement sollicités. La question est particulièrement pressante s'agissant des oiseaux terrestres migrateurs qui traversent la mer Méditerranée à l'automne et au printemps, dont on sait qu'ils sont déjà sur un déclin alarmant depuis plusieurs décennies (2 % par an disparaissent depuis 20 ans d'après l'EBCC et BirdLife International) en raison de contraintes nouvelles imposées par plusieurs composantes du changement global, dont le réchauffement du climat qui « élargit » le Sahara, ce qui entraîne des contraintes physiologiques supplémentaires (bien connues aujourd'hui). Même si la mortalité directe par collision avec les éoliennes sera sans doute loin d'être massive, les champs d'éoliennes seront un obstacle de plus sur la route d'une avifaune déjà fragilisée par bien d'autres facteurs d'origine anthropique. Cette question d'une intensification des pressions anthropiques sur l'environnement est réellement problématique dès lors qu'il est avéré que des pans entiers de la biodiversité sont sur le déclin, ce qui est le cas pour les migrateurs terrestres ainsi que pour les deux espèces de puffins concernées (Puffin de Scopoli et Puffin yelkouan).



REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2018

Les enjeux impliquent des efforts de recherche actuellement incompatibles avec les moyens prévus. Il est donc nécessaire d'engager en amont de la recherche de portée internationale sur ces sujets.

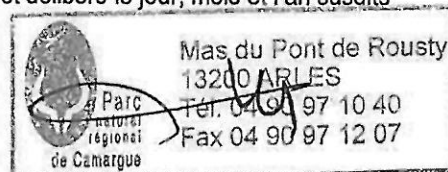
Le Conseil scientifique et d'Éthique a pris connaissance des avis convergents des conseils scientifiques d'autres aires protégées méditerranéennes (le Parc National de Port-Cros, le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion).

Pour renforcer la coopération entre ces instances, la position de structures telles que l'Agence Française pour la Biodiversité sur toutes ces questions est très attendue.

Après avoir pris connaissance de la note de recommandations du Conseil scientifique du 24 avril 2018 et après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées, l'assemblée :

- adopte le principe de poursuivre les efforts d'étude et de recherche pour évaluer les impacts du Parc éolien pilote ;
- accepte plus généralement les recommandations du Conseil scientifique.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage effectué le

27 JUIN 2018

27 JUIN 2018

Le Président,
Roland Chassain



REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2018